



DISTRICT DE L'ARIÈGE
DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Bureau restreint du 12 Octobre 2022 (en conférence téléphonique)

Sous réserve d'approbation du Comité Directeur

Saison 2022/2023

Président : TOURECHE Karim

Présents : ACHAARAOUI Mohamed
MICHEAU André
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel

Invité : FONTAINE Jérémy

La séance est ouverte à 18 h 15.

Ordres du jour :

- Modification Composition C.D.A. 2022/2023

⇒ Modification Composition C.D.A. 2022/2023

➤ Comme le précise l'article 2 du Règlement Intérieur de la C.D.A., son bureau doit comprendre un vice-président délégué ; sur le P.V. n°1 du 3 Août qui valide la composition de la C.D.A., il est noté la nomination de 2 vice-présidents, sans aucune notion de « Délégué ». Afin d'être en adéquation avec le Règlement Intérieur de la C.D.A., il a été décidé de modifier les intitulés de cette composition ; les membres du bureau décident de nommer :

- M. ACHAARAOUÏ « Vice-président Délégué »
- M. MICHEAU « Vice-président en charge du recrutement et de la fidélisation »

Le bureau restreint (M. FONTAINE ne participe pas au vote) valide à l'unanimité ces modifications qui ne changent en rien le périmètre de chacun des membres de C.D.A.

➤ Le poste de « Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage » était resté vacant depuis le retrait de M. ROUCH pour raisons de santé ; la candidature de M. Thierry MELET est proposée par M. TOURECHE pour occuper cette fonction ; après vote et à l'unanimité (M. FONTAINE ne participe pas au vote), sa candidature est validée. Elle sera soumise au vote du Comité Directeur pour validation définitive.

La séance est levée à 18 h 30.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE